

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

## Séance du 10 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire en Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en la salle du conseil municipal.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** samedi 07/12/2020

**Présents :** M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Elodie MARION ; M. Yves MAHY ; M. Laurent GIAUFFRET

**Autres présents :** René COLLOMB ;

**Absents excusés :** Mme. Isabelle BALLAS ; Mme. Marie Line BALMONT ; M. Romuald BANSE ; M. Cédric FONT ; M. Maurice PETRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du C. G. C. T, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. M. Laurent GIAUFFRET est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **Approbation du compte-rendu du 13/11/2020 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### **1. ORDURES MENAGERES**

Les sacs seront distribués le 12/12/2020 de 9H à 12H sous la halle couverte ou vers le local technique en fonction du temps. Une deuxième distribution est prévue le 16/01/2021. Une augmentation de la redevance de 3€ par part suite à l'instauration de la taxe enfouissement à été voté lors du conseil communautaire de la C.C.M.D.L.

La capacité d'enfouissement a été atteinte sur le site de Roche-La-Molière. Les déchets sont utilisés pour produire du méthane pour le chauffage de la ville.

Le tonnage de DUERNE est en baisse, le tri coûte cher. Sur la commune des dépôts non conformes ont été constatés, la vidéosurveillance avec verbalisation est à l'étude.

#### **3. EGLISE**

Une mise en demeure a été envoyée à l'architecte afin de faire avancer les travaux. Une réponse est attendue pour 15 décembre, des recours sont possibles si le marché est retiré à l'attributaire.

M. le Maire rappelle que ce marché est sans appel d'offres pour les différents lots sauf pour la maçonnerie. Il propose qu'un groupe de travail soit mis en place.

#### **4. NOUVEAU QUARTIER**

Le prix d'attribution du marché est de 40€ le m<sup>2</sup>. AT SYNERGIE a envoyé les plans du dernier projet. En ce qui concerne l'assainissement, la compétence revient à la CCMDL., il convient de la consulter. Le permis de construire doit être déposé avant la fin de l'année.

En 2021 les normes RT 2020 seront changées par les normes RE2021.

Il faut établir un autre groupe de travail pour l'étude du cahier des charges afin qu'il soit respecté et pour réfléchir à l'aménagement de zone piétonne et trouver un nom au quartier.

Une rencontre avec les propriétaires voisins du projet est nécessaire.

#### **5. POLE SPORTIF :** Un chiffrage a été demandé à OXYRIA pour l'étude et la réalisation du projet. 2 phases sont envisageables :

- Aménagement : 300 000 €
- Rénovation des vestiaires : 400 000 €

Des demandes de subventions ont été réalisées dont 2 ont été obtenues (Département du Rhône : 209 000 € et Région AURA : 147 000€).

Il faut constituer un groupe de travail pour ce projet.

Un point de vigilance a été soulevée sur l'importance de garder le coté rural du village.

#### **6. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue des élections municipales il convient de renouveler les membres de la commission. Après avoir expliqué le rôle de la commission, qui consiste à donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale, énonce les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants désignés par la Direction Générale des Finances Publiques : pour le conseil municipal, MM. Romuald BANSE et Yves MAHY sont commissaires titulaires et Mme. Marie Thérèse FAYOLLE est commissaire suppléant. D'autres personnes propriétaires sur la commune ont aussi été désignées et seront informées de ces désignations.

#### **7. Comité d'Entraide Duernois (CED)**

Cette association a été créée pour la CCAS, elle gère financièrement le feu d'artifice du 14 juillet, le concours de belote et le repas des anciens. Des élus doivent être choisis comme président, trésorier et secrétaire. Pour le moment Mme. Marie-Dominique CHEVRON a été nommée présidente, Mme. Marie Thérèse FAYOLLE, trésorière et Mme. Claudie BARCET, secrétaire.

**8. CCAS :** Des élus souhaitent rejoindre le comité ainsi que des habitants de la commune. Par délibération n° 20200604-56, il avait été fixé à 5 le nombre d'élus, il convient d'augmenter ce nombre. Les membres présents acceptent à l'unanimité.

#### **9. DELIBERATIONS :**

- Assurance du personnel risques statutaires
- CCAS augmentation du nombre de membres
- Décision modificative n° 2 budget communal pour l'annulation comptable du loyer du local médical

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 768 €
67	6718 – Autres charges exceptionnelles	+ 768 €

- Décision modificative n°1 Budget activité commerciales pour l'annulation des loyers restaurant et salon de coiffure

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011	Art. 615221 – Bâtiments publics	- 5 981 €
67	Art. 6718 – Autres charges exceptionnelles	+ 7 240 €
75	Art. 752 – Revenus des immeubles	+ 1 259 €

#### **10. \* QUESTIONS DIVERSES :**

**GARAGE VENET :** Une convention a été signée jusqu'en 2021 avec EPORA qui s'occupe de la gestion des locaux. Ces locaux pourraient être utilisés pour le projet de paniers de producteurs de la commune.

**Dépliant « Aqueducs de la Brevenne » :** une réimpression de 10 000 exemplaires pour un coût de 200€/commune est prévue. Il conviendrait de rajouter les points à visiter et de repérer les panneaux de l'aqueduc.

**Groupes de travail :** Pour les différents projets communaux ces groupes sont nécessaires et il faudrait que lors du conseil de janvier ils puissent être établis, pour ce faire la présence de tous les conseillers est nécessaire.

**Archivage :** Un tri des dossiers est à faire, un devis sera demandé au Centre de Gestion du Rhône pour l'archivage.

**Numeribank :** Un système de sauvegarde est nécessaire pour les dossiers de la commune. Ce système servirait aussi à mettre en place le télétravail.

**Travaux Mairie :** suite à l'effraction d'octobre dernier des devis ont été effectués pour un montant de 2 000€ pour le remplacement de la fenêtre et pour 3 300€ pour d'autres ouvertures vétustes.

**Recensement 2020 :** suite à la crise sanitaire il est reporté en 2021.

**\* POINT SUR LES COMMISSIONS :**

**Affaires scolaires :** Suite à la réunion avec l'OGEC, la convention d'occupation des nouveaux locaux doit être rédigée et signée en lien avec la commission.

**Bâtiments communaux :** Concernant le restaurant, le Par Eco Habitat sera contacté pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment. M. le Maire énonce à ce moment que les gérants sont très reconnaissants envers les Duernois pour leur soutien suite à la mise en place pendant la crise sanitaire de l'activité vente à emporter et traiteur.

**Communication :** le bulletin municipal 2021 a été finalisé et envoyé pour la mise en page puis à l'imprimeur

**Sport loisirs jeunesse :** Devis reçu pour l'étude d'habilitation du terrain de rugby, soit environ de 6 400 € HT.

**Dates à retenir :**

Distribution des sacs ordures ménagères le **12/12/2020** et le **16/01/2021**

Pot des agents : le **17/12/2020**

Colis des anciens : préparation le **21/12/2020 à 13H**

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le **07/01/2021 à 20H30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

Le Maire,  
**Benoit VERNAISON**

